

IV

LE RENFORCEMENT ET LA DIFFUSION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIR-FAIRE EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Priorités

- IV.1 Accompagner l'initiative de l'Etat de créer, en région urbaine de Lyon, un outil national du développement durable et dont les collectivités territoriales de Rhône-Alpes proposent la localisation en métropole stéphanoise.

- IV.2 Participer aux réseaux européens pour un développement durable

Pistes d'Actions et références

- L'objet de l'outil national du développement durable, annoncé par les services du Premier Ministre, sera d'associer, dans le cadre d'un établissement public en cours d'étude, l'ensemble des équipes de recherche et d'application des différents ministères concernés.
Les collectivités territoriales de Rhône-Alpes ont la volonté d'accompagner l'initiative de l'Etat de créer cet outil national et proposent sa localisation en région urbaine de Lyon, à Saint-Etienne.
Etant précurseur dans ce domaine, il s'est créée en région Rhône-Alpes à l'initiative de trois grandes écoles (INSA de Lyon, ENSAM, Ecole des Mines de Saint-Etienne) et avec le soutien des collectivités territoriales, la première des Associations des Pratiques du Développement Durable (APDD)⁽¹⁾ sur lesquelles, le futur outil national du développement durable appuiera notamment son activité.

- Proposer aux collectivités la signature de la Charte d'Aalborg et du plan d'action de Lisbonne et apporter une contribution originale à la campagne européenne des villes durables

⁽¹⁾Président : Claude Boutterin - contact : 35 rue Ponchardier - BP 23 - 42009 Saint-Etienne cedex 2
tél : 04 77 49 55 08 - fax : 04 77 49 55 04 - Mél : APDD@internaute.fr

IV.3 Assurer des mises en réseaux entre les pôles de compétences et les centres de ressources présents en région urbaine

- Favoriser l'affirmation des pôles de compétence de la région urbaine de Lyon et encourager notamment le rapprochement du pôle de l'Eau de Saint-Etienne et du pôle "environnement et génie des procédés" de Lyon

Pôle de l'Eau de Saint-Etienne

1 L'opération

Un partenariat entreprises - collectivités

Points forts

- Partenariat inter-entreprises, entreprises-collectivités-établissements d'enseignement supérieur
- Approche environnementale sur la zone d'activité du Pôle de l'Eau
- Stratégie d'emploi par le regroupement des savoir-faire
- Economie d'échelle

Temporalités

- Prendre en compte le long terme du point de vue économique, environnemental et technologique

Le Pôle de l'Eau de Saint-Etienne se caractérise par une double structure :

- L'association Pôle de l'Eau créée en 1991 et regroupant 150 membres (entreprises, collectivités, chambres consulaires...) aux compétences diversifiées et complémentaires.
- La SARL Pôle de l'Eau Industrie créée en 1995 poursuit quatre objectifs :
 - La complémentarité des métiers permettant d'atteindre une masse critique orbitale sur le marché international.
 - La communication en utilisant les réseaux du Pôle.
 - La recherche de projets pour aboutir à un transfert de technologie.
 - La gestion du temps partagé pour la coordination, les études de marche...





2 Les partenaires

Membres de l'association
 Ville de Saint-Etienne
 Université de Saint-Etienne
 Ecole des Mines
 Laboratoires et centres de recherche
 Union Européenne



Pôle environnement et génie des procédés de la région lyonnaise

1 L'opération

L'éco-industrie: un secteur d'activité porteur...

Points forts

- Création d'un pôle de compétence original à vocation internationale
- Transversalité et multidisciplinarité de l'opération
- Rationalisation des coûts économiques pour les entreprises

Temporalités

- Action pour le développement économique de l'agglomération lyonnaise.
- Recherche et développement de procédés à rejet polluant zéro.

L'agglomération lyonnaise occupe une place de tout premier plan au niveau européen avec plus de 500 « éco-entreprises » qui développent compétences et savoir-faire, particulièrement dans les domaines de l'air, de l'eau, des déchets et du bruit.

Le projet du pôle environnement et génie des procédés consiste à conforter l'éco-industrie lyonnaise dans ses compétences et à la renforcer en attirant de nouvelles entreprises complémentaires.

Trois missions seront assurées :

- Une mission technologique, en incitant à l'innovation par le rapprochement entre industrie, recherche et enseignement.
- Une mission de promotion de la profession et de la présentation dans les commissions de normalisation.
- Une mission d'accueil de nouvelles éco-industries.




2 Les partenaires

Le Grand Lyon
 Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APEEL)
 Université Lyon 1
 INSA
 CPE
 Ecole centrale de Lyon
 Aderly
 CCL





Annexe

BONNES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉGION URBAINE DE LYON

Objectifs et méthode d'élaboration

Dans la perspective du forum "Entreprises et territoires, les clés du développement durable de la région urbaine de Lyon", l'association a entrepris la réalisation d'un recueil de bonnes pratiques.

Outre son intérêt pédagogique, le recueil répond à trois objectifs principaux :

- diffuser et encourager les bonnes pratiques,
- mettre en valeur les actions partenariales des collectivités,
- positionner la région urbaine sur ce sujet.

Les coopérations identifiées sont analysées en fonction d'une grille conçue spécifiquement à cette occasion.

Elle comporte 20 critères, regroupés en cinq grandes catégories : méthode et partenariat, environnement, social et économie, coûts, temporalités.

Des experts ont été consultés pour établir cette grille d'analyse, notamment Christian BRODHAG, Président de la Commission Française du Développement Durable, Alain PIALAT, Directeur régional de l'environnement, Philippe BLANCHER, ingénieur d'études à Économie et Humanisme.

Chaque opération retenue fait l'objet d'une fiche descriptive. Vingt-six fiches ont été rassemblées avec un souci de répartition géographique et de diversité thématique.

Critères retenus pour l'analyse des bonnes pratiques du développement durable en région urbaine de Lyon

Critères de méthode et de partenariat

1. Approche multidisciplinaire
2. Développement d'une approche contractuelle entre les différents acteurs privés et institutionnels (partenariat entreprises - collectivités territoriales - associations agréées...)
3. Participation du public à l'élaboration des décisions en amont de la définition des projets (concernant les grands équipements) - regard des associations, des élus.
4. Mise à disposition des informations permettant d'évaluer les décisions publiques - évaluation a posteriori et définition d'indicateurs.

Critères environnementaux

5. Maîtrise des consommations d'énergie
6. Économie des ressources-mise en valeur des ressources naturelles (eau, air, paysage, espace...)
7. Réduction des rejets et des impacts
8. Orientation du principe de précaution vers l'identification des problèmes et l'anticipation des crises
9. Prise en compte des réseaux d'infrastructures et de mode de transport au regard des perspectives énergétiques, de la préservation des espèces et de la diminution des mobilités subies.
10. Valorisation de la biodiversité des espèces sauvages, rustiques animales et végétales.
11. Impact positif sur la maîtrise de la diffusion urbaine

Critères sociaux

12. Mise en valeur des ressources sociales et culturelles locales (aspect qualitatif)
13. Recherche d'un meilleur équilibre des activités économiques et sociales entre les territoires, non contradictoire avec la soutenabilité du développement à une dimension plus large.
14. Amélioration du cadre de vie en réponse à une demande sociale.

Critères d'intérêt économique

15. Opération propice à la pérennité des entreprises.
16. Renforcement du potentiel d'emploi (emploi rapporté à l'investissement public).

Critères des coûts économiques

17. Étude des coûts financiers (directs et indirects) de l'impact environnemental, social et territorial avec la mise en place d'outils d'évaluation.
18. Prise en compte dans l'investissement des coûts de fonctionnement inhérents.

Critères temporels

19. Prise en compte du caractère réversible, adaptable et non préjudiciable de l'opération pour les générations futures.
20. Création, conservation, développement dans le long terme d'un patrimoine.

Bonnes pratiques analysées

Aménagement et environnement, des approches concertées entreprises et collectivités

1. Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
2. Schéma départemental d'accueil économique de la Loire
3. Schéma Loire Verre 2000
4. Réhabilitation de la friche industrielle de Manufrance
5. Réhabilitation des friches industrielles du Chambon Feugerolles
6. Charte pour les implantations industrielles du Grand Lyon

Développement des compétences en environnement

1. Pôle de l'Eau de Saint -Etienne
2. Pôle environnement et génie des procédés du Grand Lyon
3. Programmes APAS et THERMIE B du Grand Lyon
4. Performance environnementale du Parc Naturel Régional du Pilat
5. Assistance technique en environnement - Conseil Général de la Loire

Gestion concertée du territoire

1. Basse vallée de l'Ain - Etude de définition d'un SAGE
2. Bilan de qualité des Eaux de la Bourbre - Projet de SAGE
3. Plan paysage de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau

4. Plan de Déplacements Urbains de la région stéphanoise
5. Projet d'Intérêt Général de la Plaine des Chères
6. Plan de gestion de l'espace des Monts d'Or
7. Réhabilitation du Vieux Rhône à l'aval de Lyon
8. Ile de Miribel-Jonage et réserve naturelle volontaire de Crépieux-Charmy
9. Agir pour l'environnement du Grand Lyon
Agenda 21 local

Mise en valeur des espaces naturels et des ressources

1. Mesures agri-environnementales en Dombes
2. Site des Gorges de la Loire
3. Brigades rivières du Conseil Général du Rhône
4. Contrat d'agglomération du Grand Lyon pour une politique globale de l'eau 1997-2001
5. Plan de gestion du marais du Boitray
6. Programme pour l'agriculture périurbaine-Arély